



## ARRETE MUNICIPAL N°2026/74 portant empiétement sur la chaussée – Société EPSD – Route du pré Laporte

Le Maire de la commune de CHAMBERET

**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** le code de la route, et notamment l'article R 411-8,  
**VU** la demande du 6 mai 2026 de l'entreprise EPSD, domicilié 72 Rue Cassiopée 74650  
CHAVANOD

**CONSIDÉRANT** que les travaux de remplacement des poteaux téléphoniques cassés place pour place Route du Pré Laporte auront lieu à compter du 18 mai 2026 jusqu'au 17 juin 2026,

**CONSIDÉRANT** que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

**ARRÊTÉ :**

### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Dans le cadre des travaux de remplacement des poteaux téléphoniques cassés place pour place Route du Pré Laporte, un empiétement sur chaussée avec chaussée réduite sera effectué sur les voies communales Route du Pré Laporte à compter du 18/05/2026 jusqu'au 17 juin 2026.

### ARTICLE 2

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- circulation alternée par feux tricolores ou manuellement
- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de dépasser.

### ARTICLE 3

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux.

Fait à Chamberet, le 6 mai 2026

L'adjoint au maire,

Gérard TAVERT

